

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 janvier 2019**

Le 21 janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

**Etaient présents avec voix délibérative** : M. Jean-Marie MERLO – M. Jean-Paul COFFINET – M. Marc DAIME – M. Richard JANNIN – Mme Angélique LAMBERT – M. Régis OLIVIER – Mme Claudine BEAUDOUIN - M. Hervé BROCARD – Mme Patricia DEGAYE – Mme Micheline RODRIGUE – M. Thierry GERAUDEL – M. Jean-Claude MICHEL – M. Philippe DEBOUDT – M. Patrice GRANDJEAN – M. Thierry SENEPART - M. Dany VANDOIS - Mme Geneviève HERMET - M. Pascal BOULANGER – Mme Micheline LADEUILLE - M. François RAHON – M. Matthias CARPENTIER – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Fabrice BRIQUET – M. Claude COLLANGE – M. Christian BALDUREAUX – M. Michel BERTRAND - M. Fabrice BEROUDIAUX - Mme Martine BRICOT – Mme Christelle REGNAULT - M. François HARANT – Mme Sarah FLAMANT – M. Hervé GIRARD - M. François PUCHOIS – M. Franck VILLEQUEY.

**Présents sans voix délibérative** : Mme Evelyne SONNETTE – Mme Béatrice OLIVIER – Mme Nicole BEBEN – M. Benoit MANIN – M. Hubert PAMART – Mme Colette LETONDEUR – M. Daniel BLOTTIERE – M. Michel GOBRON.

**Absents excusés** : M. Jacky LEVEQUE – M. Henri de BENOIST – M. Gilbert LANTSOGHT – Mme Sylvie LANTSOGHT – M. Frédéric LALLEMENT – M. Johnny MOGLIA – M. Eric SAILLARD – M. Pierre IGRAS – M. Daniel KEM – M. Jean-Noël DELBART – M. Bruno CHEVALIER – Mme Cécile AMOUR – M. Marc FOSSE - Mme Séverine LOPPIN – M. Jacques LAURENTZ – M. Luc RODRIGUES.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire.
2. Projet de territoire : restitution de l'enquête.
3. Avancement de carrière des contractuels : délibération supprimée.
4. **Délibération 01-2019** : Subvention à l'association la CAGNA.
5. **Délibération 02-2019** : Subvention au foyer coopératif du collège de Corbény.
6. SIABAVES : Transfert de compétences et désignation des représentants : délibération reportée.
7. **Délibération 03-2019** : Actualisation de la part C.C.C.D des tarifs du SPANC 2019.
8. **Délibération 04-2019** : Engagement de la phase de travaux pour les installations d'Assainissement Non Collectif sur la commune de Craonne.

9. **Délibération 05-2019** : Signature d'une convention avec l'ONF pour la sauvegarde du monument franco-allemand en forêt domaniale de Vauclair.

-----

Le président, M. Jean-Paul COFFINET procède à l'appel des délégués puis ouvre la séance le quorum étant atteint.

M. COFFINET présente ses vœux pour l'année 2019 aux membres du conseil communautaire.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu du 04 décembre 2018.

### **PROJET DE TERRITOIRE : RESTITUTION DE L'ENQUÊTE**

Synthèse de l'enquête menée auprès de la population « Parlons territoire » réalisée par la CCI de l'AISNE.

### **DELIBERATION N° 01-2019 SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA CAGNA**

Exposé de M. COFFINET

L'association la Cagna, située à Craonne, organise et participe à de nombreuses actions sur le Chemin des Dames, notamment autour de la mémoire locale : journée du livre à Craonne en novembre, différentes marches du souvenir etc...

Suite à la demande de l'association, le président propose de verser une subvention de 1 000 € pour l'aider financièrement dans l'organisation de leurs projets pour l'année 2019.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Autorise à l'unanimité le président à verser une subvention de 1 000 € à l'association la Cagna pour l'année 2019.**

### **DELIBERATION N° 02-2019 SUBVENTION AU FOYER COOPERATIF DU COLLEGE DE CORBENY**

Exposé de M. COFFINET

Le foyer coopératif du collège de Corbény est une association dont le but est d'organiser des activités au service des élèves (voyages et sorties pédagogiques).

Suite à sa demande et pour satisfaire l'équilibre financier de l'association le président propose le versement d'une subvention au foyer coopératif du collège de Corbény pour l'année 2019.

#### Conditions d'attribution

- 5 € par enfant du collège résidant dans une commune de la Communauté de Communes du Chemin des Dames selon le registre des inscriptions au moment de la demande de subvention soit pour l'année 2019 : 885 €.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Autorise à l'unanimité le président à verser une subvention au foyer coopératif du collège de Corbény pour l'année 2019 selon les conditions d'attribution d'un montant de 885 €.**

### **DELIBERATION N° 03-2019 ACTUALISATION DE LA PART C.C.C.D DES TARIFS DU SPANC 2019**

Exposé de M. GIRARD

Conformément au contrat de Délégation de Service Public établi avec la SAUR, les tarifs des prestations sont actualisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

La part C.C.C.D. représentant 5 % de la part fixe se trouve donc aussi modifiée.

<b>Contrôle</b>	<b>Part SAUR H.T.</b>	<b>Part CCCD H.T.</b>	<b>Coût usager H.T.</b>	<b>TVA à 10 %</b>	<b>Coût Usager TTC</b>
Conception	100.25 €	5.01 €	105.26 €	10.53 €	115.79 €
Vente immobilière	160.41 €	8.02 €	168.43 €	16.84 €	185.27 €
Diagnostic	60.03 €	3.00 €	63.03 €	6.30 €	69.33 €
Bon fonctionnement	71.69 €	3.58 €	75.27 €	7.53 €	82.80 €

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Adopte à l'unanimité la modification de la part C.C.C.D. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

### **DELIBERATION N° 04-2019 ENGAGEMENT DE LA PHASE DE TRAVAUX POUR LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE CRAONNE**

Exposé de M. GIRARD

Le conseil communautaire a, par délibération n°5/2016, retenu l'entreprise G2C Environnement pour répondre à la problématique de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire.

Monsieur le Président rappelle que l'entreprise G2C Environnement a récemment réalisé les études parcellaires sur la commune de Craonne. Ces études étant terminées, Monsieur le président souhaite engager la phase de travaux sur cette commune. Celle-ci se déroulera sous maîtrise d'ouvrage

privée non déléguée. Pour rappel, les missions de l'entreprise G2C Environnement consistent à :

- suivre les travaux,
- organiser des réunions publiques.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes envoie un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il rappelle que les coûts des travaux et de maîtrise d'œuvre reviennent en totalité aux propriétaires. La communauté de communes peut servir d'intermédiaire entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les propriétaires afin que ces derniers puissent bénéficier des aides qui leur seraient éventuellement attribuées.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Président :**

- **à engager la phase de travaux sur la commune de Craonne.**
- **à signer les bons de commande à l'entreprise G2C Environnement pour le suivi des travaux sur la commune de Craonne et pour l'organisation de réunions publiques.**
- **à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une subvention à hauteur de 60 % des travaux pour les propriétaires intéressés.**

**DELIBERATION N° 05-2019  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ONF POUR LA SAUVEGARDE  
DU MONUMENT FRANCO-ALLEMAND EN FORET DOMANIALE DE  
VAUCLAIR.**

Exposé de M. COFFINET

Dans le cadre du plan de sauvegarde des monuments franco-allemands de son territoire, la C.C.C.D. doit conventionner avec l'ONF pour être autorisée à intervenir sur un monument situé en forêt domaniale de Vauclair.

Le plan de sauvegarde sera présenté lors d'un prochain conseil.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention avec l'ONF.**